



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 990-01

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière par intérim de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 13 avril 2026, le règlement suivant :

990-01 - Règlement modifiant le Règlement 990 décrétant une dépense et un emprunt de 1 155 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Northcote pour augmenter la dépense et l'emprunt de 800 000 \$;

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 26 mai 2026;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 1er JUIN 2026.

Nancy Clermont
Greffière par intérim

29 mai 2026